

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011

Étaient présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} YVON, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAYS à partir de 21 heures, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

Monsieur le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Modification des sous-régies de la cantine

Le Conseil Municipal approuve quelques modifications aux sous-régies de recettes de la cantine. Les fonds de caisse passent de 20 à 50 € et le montant maximum de l'encaisse que les sous-régisseurs sont autorisés à conserver passe de 1 500 à 2 000 € pour la sous-régie de l'école primaire et de 1 000 à 1 500 € pour la sous-régie de la cantine de l'école Jeanne d'Arc.

Personnel : médecine du travail

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Manche pour l'année 2012. Cette adhésion doit réduire cette prestation de 3 600 à moins de 2 000 €.

Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le budget primitif 2012

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2012, dans la limite du quart des opérations d'investissement prévues au budget de l'année 2011 suivant les dispositions de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

Future station d'épuration : échange de terrains

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à Brécey. Plusieurs simulations ont été réalisées par le maître d'œuvre de l'opération. Il s'avère que le seul terrain adéquat pour construire cette nouvelle station d'épuration est un terrain appartenant à M. Michel PAILLETTE et cadastré ZN 16. Les négociations avec M. PAILLETTE ont permis d'aboutir à un échange.

Le Conseil Municipal approuve l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée ZN 16 appartenant à M. PAILLETTE pour une contenance de 7 099 m² avec une partie de la parcelle cadastrée ZN 149 appartenant à la commune de Brécey pour une contenance de 2 506 m².

Abords de la salle de sports intercommunale rue Leservoisier

M. POULAIN présente le projet d'aménagement des abords de la salle de sports intercommunale en cours de construction rue Gaston Leservoisier. Outre un espace de stationnement pour les usagers de la salle de sports, un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite et agrémenté de plantations sera réalisé le long de la rue.

ZA La Lucerie

Le Conseil Municipal avait pris connaissance fin septembre du mécontentement d'un habitant de la Lucerie quant à l'évolution de la zone artisanale qui complète celle de la Lucerie au lieu-dit le Buisson. Un autre habitant a rencontré le Maire pour lui signaler que la voirie d'accès à cette zone artisanale n'était pas adaptée au passage de poids lourds.

Le Conseil Municipal prend acte de cette remarque et le Maire précise que l'amélioration de la desserte sera étudiée par les élus en charge des travaux mais que des contraintes fortes liées à l'étroitesse de la voirie sont déjà présentes au niveau du carrefour avec la route d'Avranches.

PLU : avancement du dossier

Une réunion de présentation du projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été menée le 15 novembre devant les services de l'État, du SCOT... La prochaine étape est l'organisation d'une réunion publique le mardi 13 décembre à 20h30 (Espace Culturel de Brécey).

Le Conseil Municipal se prononcera ensuite sur l'arrêt du projet avant enquête publique.

Le journal Ouest-France du 30 novembre 2011 revient sur la discussion autour du PLU :

Brécey

Plan local d'urbanisme : réunion publique le 13 décembre

Lundi 28 novembre, le Plan d'urbanisme local (PLU) s'est invité en réunion de conseil municipal.

« Je suis en accord avec le zonage et les orientations d'aménagement, mais pas sur le reste, s'est insurgé Philippe James. Je n'approuve pas le travail réalisé par le cabinet d'études ni l'avenant financier en sa faveur. Il s'est contenté du minimum syndical, notamment en ce qui touche aux impératifs architecturaux. » Puis, élargissant le sujet, le conseiller municipal a questionné : « Quid de l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville ? Des entrées de l'agglomération ? De la gestion de la circulation et du stationnement dans la ville ? Du projet de contournement ? » Enfin, il a regretté « la lenteur de la mise en œuvre du Plan et son manque de suivi ».

« Une trentaine de réunions sur ce point, cela s'appelle ne rien faire ? a rétorqué Vincent Hamelin. En ce qui concerne l'aspect architectural, il ne faut pas oublier que le but consiste à imposer le moins de contraintes possible aux particuliers, surtout sur le plan financier. » Et Bernard Tréhet d'ajouter : « Cet aspect vaut essentiellement pour le cœur du bourg. Quant aux projets de grande envergure, nous en avons déjà réalisé de nombreux. En termes de budget et de sollicitation bancaire, des initiatives importantes sont inenvisageables

dans un avenir proche, dans lequel il nous faudra avant tout nous pencher sur les problèmes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. » Le PLU fera l'objet d'une présentation publique mardi 13 décembre, à 20 h 30, à l'Espace culturel de Brécey.

La séance est levée à 22 H 45.